

## PLAN-D'AUPS

# « Il faut choisir » entre un parc naturel régional ou photovoltaïque

Au pied de la Sainte-Baume, les dirigeants de l'association Objectif PNR voient d'un très mauvais œil la possible implantation de panneaux solaires, contradictoires avec la protection du massif

D'un côté, Delphine Batho. La ministre du Développement durable vient d'annoncer un plan de soutien d'urgence à la filière photovoltaïque afin de doubler la capacité de production d'énergie solaire dans l'année. De l'autre, Pascal Rainette et Stéphane-Eddy Prigent, respectivement président et vice-président d'Objectif PNR. Eux et leur association choisissent plutôt de s'élever contre le projet de parc photovoltaïque, quartier des Adrets, voulu par le maire de Plan-d'Aups, Vincent Martinez (notre édition du 20 décembre 2012).

Tous deux assurent ne pas être contre l'énergie photovoltaïque de manière générale. Ils estiment simplement qu'un tel dispositif ne cadre pas avec celui de parc naturel régional de la Sainte-Baume. Question de cohérence.

« Il faut que ce parc ait un sens. Or si on installe des panneaux solaires dans la Sainte-Baume, on dénature le paysage et ça n'a plus de sens ! », s'exaspère Pascal Rainette. Et de souligner l'ambivalence de certains maires qui, certes, portent le chantier du PNR, mais qui, par ailleurs, prévoient d'accueillir des centrales photovoltaïques « en croyant bien faire ». « Avant d'en mettre en pleine nature



« Il existe plusieurs types d'énergies renouvelables, mais les paysages de la Sainte-Baume sont uniques », lance Pascal Rainette (à droite), ici aux côtés de Stéphane-Eddy Prigent. (Photo V.R.)

qu'ils en mettent sur les bâtiments communaux ! »

## Ni « hurluberlus » ni intégristes

« Il faut trouver un équilibre entre les projets d'énergie renouvelable et la préservation du massif en définissant des priorités », assure quant à lui Stéphane-Eddy Prigent. Sinon, comment justifier le PNR si des tas de chantiers du même type

sortent de terre ? »

Parce que justement, ces deux fervents défenseurs de la Sainte-Baume assurent que les programmes dégradants pour le paysage sont légion. Citant péle-mêle l'éventualité d'une carrière à Mazaugues<sup>(1)</sup> ou l'assèchement du plateau de Plan-d'Aups (notre édition du 10 janvier).

« Le problème, c'est que ces installations sortent de terre

beaucoup plus vite que le parc qui permettrait de les éviter », note Pascal Rainette. Le président d'Objectif PNR calcule ainsi qu'il faudra encore au moins quatre ans au parc naturel régional pour voir le jour, tandis qu'une centrale photovoltaïque n'a besoin que d'une petite année.

Par ailleurs, conscient que les défenseurs de l'environnement sont souvent relé-

gués au rang d'intégristes de l'écologie, réfractaires à tout, Pascal Rainette tient à souligner que lui et son association ne sont pas des « hurluberlus ». « Des structures bien plus importantes que la nôtre sont derrière nous. Et surtout, nous nous basons sur des textes. »

## L'argument touristique

En tête, les lois Grenelle I et

SRU (solidarité et renouvellement urbain) qui évoquent, rappelle le président de l'association, « la préservation et la mise en valeur du paysage, la lutte contre la régression des espaces agricoles et l'étalement urbain ». Dans la même veine, cet avis rendu, voici deux ans, par la Dreal Paca concernant le futur parc photovoltaïque à Cuges-les-Pins (Bouches-du-Rhône). Dans sa conclusion, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement estime que « la multiplication des projets dans le secteur de la Sainte-Baume pourrait tendre à un mitage des espaces naturels présentant des risques de fonctionnalité pour la biodiversité et un risque de dégradation paysagère progressive ».

L'évidence même pour Pascal Rainette et Stéphane-Eddy Prigent qui avancent aussi un motif purement économique : « La dégradation de la nature et de sa perception ne peuvent que nuire au tourisme, la principale économie du Var. »

Un argument pas vraiment écologique, mais qui devrait trouver des oreilles plus attentives.

VIRGINIE RABISSE  
vrabisse@varmatin.com

1. Le projet a été suspendu en octobre dernier par le tribunal administratif de Toulon.